

## LES FRANÇAIS

### I. A L'ECOLE DE LA REPUBLIQUE.

Lorsqu'un Français pense à la "nation", il ne le fait pas en termes de "droit de sang" et de "peuple", mais plutôt au "droit du sol" et à l'exercice du statut de "citoyen". Ou pour parler avec Ernest Renan (1871): c'est "la possession en commun d'un riche legs en souvenirs" et "le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis", voilà les deux choses qui font état d'un principe spirituel qu'on peut appeler "nation".

L'obtention de la nationalité ne posait jamais trop de problèmes. On pouvait s'opposer à l'acquisition de la nationalité française par défaut d'assimilation. Aujourd'hui (depuis mai 1993), il faut que l'étranger manifeste, entre 16 et 21 ans, "la volonté" de devenir Français.

Sous la IIIe République, l'enseignement de l'histoire a été étendu à tous. Un exemple fameux d'un livre d'études est Le Tour de la France par deux enfants par G. Brunot(?).